

## LE CADRE INSTITUTIONNEL DANS SES RAPPORTS À LA TRANSGRESSION ET À LA LOI

Danielle Hans

Editions GREUPP | « Adolescence »

2013/1 T.31 n° 1 | pages 153 à 160

ISSN 0751-7696

ISBN 9782847952544

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

<https://www.cairn.info/revue-adolescence-2013-1-page-153.htm>

---

Distribution électronique Cairn.info pour Editions GREUPP.

© Editions GREUPP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# LE CADRE INSTITUTIONNEL DANS SES RAPPORTS À LA TRANSGRESSION ET À LA LOI

DANIELLE HANS

Toute institution est instance imaginaire et symbolique (Castoriadis, 1975), elle offre aux sujets un cadre destiné à contenir les débordements d'affects, d'émotions, de violences qui ne manquent pas de se produire dans toute vie collective et organisée socialement. C'est à cette fonction symbolique assurée par le cadre institutionnel que nous nous intéresserons ici. Nous préciserons tout d'abord ce que nous entendons par ce terme, nous questionnerons ensuite ses articulations avec la violence, la Loi et la transgression, en nous appuyant sur l'analyse d'une séquence d'entretien avec un adolescent.

## LE CADRE INSTITUTIONNEL

Si les codes, les règles, les rituels ainsi que les structurations spatio-temporelles composent concrètement un cadre dans tout établissement, ces propriétés visibles n'en épuisent pas sa définition. Dans la perspective des propositions formulées par J. Bleger (1979) et des travaux de R. Kaës (1988, 2007, 2009), le cadre institutionnel présente un ensemble de « constantes » destinées à assurer la contenance nécessaire à l'accomplissement de la « tâche primaire »<sup>1</sup> de l'institution et plus particulièrement à maintenir cette « alliance structurante » que constitue ce « contrat narcissique »<sup>2</sup> par lequel chaque individu « est appelé à devenir sujet et à assurer la continuité du groupe et des générations successives selon un mode particulier qui lui est assigné au terme d'un contrat relevant de l'économie narcissique »<sup>3</sup>. Dans son essence même, le

---

1. Kaës *et al.*, 1996, p. 27.

2. Aulagnier, 1981, p. 182.

3. Kaës, 2009, p. 59.

cadre institutionnel soutient pour un temps la réalisation d'un projet incarnant un idéal qui rend possible, par là-même, une temporalité dans laquelle un futur peut s'inscrire.

De façon plus précise, la particularité d'un cadre institutionnel est d'assurer plusieurs fonctions sur le plan éducatif. La première est celle de contenir ce qui, dans l'espace psychique des sujets et des groupes, risque de se fragmenter, de se dissoudre et de se perdre dans des actes d'autodestruction. Le cadre institutionnel est cette enveloppe protectrice dont la présence est invisible et qui fait tenir ensemble ce qui risque de se disjoindre, d'abord au niveau des processus intersubjectifs, puis au niveau intrapsychique lorsque le lien à l'autre et aux autres vient heurter les constructions internes. Car les liens institutionnels peuvent être affectés par des périodes de crise, de déliaison pathologique (Pinel, 1996) qui fragilisent les sujets et les équipes dans l'accomplissement de la « tâche primaire ». Une deuxième fonction est celle de limiter, de l'extérieur, l'agir de l'individu pour permettre la préservation d'un espace de développement psychique et le maintien des liens intersubjectifs. Notons que cette limitation est moins un contrôle des conduites en vue de les transformer selon des normes acceptables pour la collectivité (ce que pensent bon nombre de professionnels) qu'un moyen de mettre de la différenciation entre le Moi et l'autre, entre l'intérieur de soi et l'extérieur. C'est grâce à ces repères symboliques que peuvent se réguler les échanges en instituant la différenciation des places, des sexes et des générations. Les délimitations offertes par le cadre ont trait à l'espace et au temps, elles permettent de séparer et de réunir, de prendre conscience que tout n'est pas possible, n'importe où, à n'importe quel moment et de n'importe quelle façon.

#### RAPPORT À LA LOI AU COURS DE L'ADOLESCENCE ET RÔLE DU CADRE INSTITUTIONNEL

Nous avons souvent observé dans nos expériences d'intervention en milieu éducatif que les énoncés relatifs aux règles qui composent le cadre institutionnel sont utilisés à des fins détournées pour servir ou légitimer l'autorité des adultes. Ceux-ci sont parfois amenés spontanément à formuler les limites qu'ils instituent entre le permis et

l’interdit, en vue d’obtenir en retour une confirmation des procédures qu’ils mettent en place pour valider leur système d’autorité, au lieu de se centrer sur ce qui anime les transgressions osées par les jeunes. Le travail éducatif s’efface au profit d’une mise en conformité, et les adultes en sont rendus à un discours conservateur et moralisateur se traduisant souvent par des réprimandes à répétition, des punitions et des exclusions.

Dans cette perspective, il nous paraît important de rappeler que le cadre institutionnel n’est pas la Loi. L’amalgame entre ces deux termes est fréquent à tel point que bon nombre de professionnels utilisent aujourd’hui ce raccourci de « rappel au cadre » pour traduire ce qui pour eux est un rappel à la Loi. Cette transposition témoigne, à mon avis, d’un désarroi des adultes en peine de trouver des rituels et des codes signifiants, des paroles justes et adaptées aux diverses situations de transgression et à ce qui les anime. Rappelons que la problématique de la loi dans le développement psychologique de l’être humain s’organise selon deux polarités, celle qui se construit tout au long de l’enfance à l’intérieur du psychisme, dite aussi « Loi symbolique »<sup>4</sup>, et celle donnée de l’extérieur du sujet sur la scène sociale et culturelle. Si la Loi symbolique, instance interne au sujet, appartient aux limitations du désir et de la toute-puissance de celui-ci, la « loi sociale » repose sur des principes qui se veulent légitimes et universels (tout au moins pour une société donnée) et qui appartiennent au domaine du droit, c’est-à-dire à une sphère sociale délimitant des droits et des devoirs réciproques et permanents.

Les institutions qui ont à accueillir des adolescents – dont une des composantes psychiques essentielles renvoie à la problématique des limites – auront pour mission de soutenir l’interdit du meurtre, de l’inceste et de la destructivité tout en permettant au sujet de trouver sa place dans la communauté. Face aux déséquilibres qui marquent de manière particulière chaque sujet à cette période de croissance et de création de soi au moment de l’adolescence, l’essentiel d’un cadre institutionnel tient dans son rôle fondamental de contenance qui se manifeste dans la capacité

---

4. Nous utilisons ici la majuscule pour marquer cette propriété de symbolisation de la Loi dans l'espace intrapsychique du sujet. La minuscule conservée au terme de loi sociale souligne en revanche l'aspect bien réel de celle-ci.

des équipes instituées à accueillir et à réagir à ces turbulences. Les travaux de J.-P. Pinel (1996, 2008) constituent une référence notable sur ce point. Cet auteur souligne comment, dans les établissements de soins, le cadre institutionnel qui résulte de la réceptivité des praticiens, peut se trouver sollicité, « intoxiqué » par plusieurs formes de négativité émanant des troubles psychiques profonds des patients et venir mettre à jour les alliances psychopathiques inconscientes de l'institution. Ce cadre est ainsi menacé d'effondrement quand ces processus de résonance négative se multiplient et se développent. La fonction de « pare-excitation » (Kaës *et al.*, 1988) du cadre constitué par l'équipe des soignants ne pouvant remplir sa fonction de contenance, les liens institutionnels s'immobilisent et prennent des formes de délégation, en miroir des pathologies dont souffrent les adolescents accueillis. La qualité de contenance du cadre dépend ainsi de « la consistance des systèmes de liens et de la fécondité des dispositifs groupaux de métabolisation »<sup>5</sup>, c'est-à-dire des dispositifs capables de transformer l'énergie pulsionnelle entraînant confusion, collusion, violence et destructivité en une énergie qui débouche sur une métabolisation des pulsions et une sublimation de celles-ci. Les activités intellectuelles, artistiques, culturelles, corporelles, proposées dans les institutions socio-éducatives viseront ce travail de re-symbolisation.

#### RAPPORT AU SAVOIR, RAPPORT À LA LOI ET TRANSGRESSION

Pour illustrer cette problématique, je souhaite reprendre l'analyse d'une séquence d'entretien non directif de recherche avec *Khaled*, jeune garçon de quinze ans, placé en établissement socio-éducatif<sup>6</sup>. Rappelons que nous ne cherchons nullement à présenter un portrait de cet adolescent, les données cliniques étant recueillies au cours d'un seul entretien<sup>7</sup>. La visée ici est de rendre compte de ce qui a été, chez cet adolescent, activé ou réactivé par l'évocation de

---

5. Pinel, 2008, p. 35.

6. Je renvoie le lecteur à deux publications dans lesquelles j'ai déjà proposé d'autres analyses de cet entretien (Hans 2008a, 2008b).

7. Notre méthodologie repose sur un entretien ne se réalisant qu'une seule fois, sans accompagnement ni intention thérapeutique. À partir de ces données, nous travaillons en quelque sorte « d'inconscient à inconscient » en laissant résonner en nous le matériel recueilli. Pour plus de précisions, voir C. Blanchard-Laville, 1999.

la situation d'apprentissage dans le cadre d'une relation singulière et « d'effets de présence »<sup>8</sup> liés à ce qui s'est joué entre nous, y compris au niveau de mécanismes interactifs inconscients.

Invité à parler de ce qui se passe pour lui lorsqu'il apprend, l'évocation de la situation d'apprentissage est d'abord associée chez lui à l'idée de mort, d'ennui, alors que l'action, le fait de s'agiter, se déplacer, se mouvoir sont au contraire des plaisirs bien vivants. Ce qu'il aime, dit-il, c'est bouger, voir du monde, nullement apprendre ou savoir, activités qu'il attribue aux occupations des « bourgeois ». Plus tard, il me laisse entendre que le vol d'une moto, ainsi que les prises de risque auxquelles il s'expose en se lançant à grande vitesse sur cet engin qui n'est pas le sien, lui procurent un plaisir immense qui pourrait connaître une fin ultime dans le cas où surgirait un événement imprévisible. Et il me retourne cette idée de la mort en imaginant un accident de voiture qui pourrait m'arriver, « à moi aussi », à n'importe quel moment.

J'ai déjà commenté cette séquence (Hans, 2008) en évoquant l'hypothèse d'une dynamique pulsionnelle. Je voudrais ici faire part d'autres résonances qui me sont venues en relation avec ce thème des passages et des rituels qui fédère ce dossier, et avec cette problématique de « la prise en charge culturelle de l'angoisse de mort » qu'a initiée F. Hatchuel (2009, 2010) dans ses travaux.

La transgression<sup>9</sup>, qui réside dans la satisfaction éprouvée lors de l'excès de danger et lors du passage à l'acte menant à un interdit social, s'inscrirait dans la recherche d'une omnipotence narcissique dont le fantasme originaire violent serait placé sous le principe du « Tout ou Rien » (Khaled dit « *tomber comme un jeu* »). Il me semble que ce mouvement transgressif peut être interprété comme un mouvement vital de « violence fondamentale » (Bergeret, 1994), primitive, qui fait partie d'une pulsion de vie et qui consiste à mettre le Moi seul à l'épreuve de ce passage symbolique de la vie frôlant la mort, dans lequel l'autre n'a plus aucune place. « Il n'existe, dans le fantasme originaire violent, pas de

---

8. Dans le sens utilisé par J. Puget (2003), c'est-à-dire des effets de « subjectivation » révélés par le « lien », où la présence de l'autérité de l'autre « déloge la relation d'objet et déloge le Moi d'une position narcissique ».

9. Notons que la transgression dont je parlerai ici est celle liée à la difficulté pour le sujet de canaliser ses pulsions, elle n'est pas celle qui le mène aux interdits fondamentaux de la civilisation tels que le meurtre, l'inceste ou le cannibalisme.

place pour le sujet et l'objet à la fois. Cette perspective est placée sous la loi du “Moi ou l'Autre”, du “Moi ou Rien” »<sup>10</sup>. Le sens de cette violence primitive résiderait dans ce retour à une position de toute-puissance dans laquelle le sujet coupe tout lien avec l'objet, soit comme moyen auto-punitif et mouvement défensif contre une culpabilité, soit comme moyen de colmater l'angoisse liée à une trop grande peur de la séparation.

Cette violence ne serait pas sans lien avec le désir de vivre, et la transgression à l'origine de ce désir appartiendrait à un savoir qui ignore la Loi comme butée. Tentons d'approfondir cette idée. Nous savons que le concept de désir est, pour la psychanalyse, le moteur qui tend à la recherche de satisfaction. Il est ce qui fournit au sujet la tension nécessaire pour retrouver l'objet. Au cours des premières années de la vie de l'être humain, le désir se heurte, à plusieurs reprises, à l'épreuve de séparation d'avec l'objet. Mais pour continuer de désirer, et en savoir toujours plus, l'enfant aura à se séparer de plusieurs objets successivement, jusqu'au moment où il butera sur le savoir de la Loi, c'est-à-dire sur ce savoir qui le mènera à se situer parmi les autres, à devenir assujetti à la différenciation des sexes et des générations. C'est ainsi, dans ces écarts successifs qui le mèneront au lien social, que le sujet doit advenir comme séparé à jamais de ses premiers objets. C'est à ce prix que pourrait véritablement se forger cet instinct de vie qui nous paraît fondamental dans le développement psychologique du sujet.

Plus particulièrement active au moment de l'adolescence, la tentation de la transgression se présente donc pour nous comme un mouvement inhérent à un processus de développement humain, et participe de la conquête d'une autonomie par laquelle le sujet tend à « advenir là où il était ça », et, dans un incessant travail sur lui-même, se pose tel qu'il est « sujet de... »<sup>11</sup>. Durant cette période de l'adolescence, comme peut-être à l'occasion d'autres moments de crise au cours de la vie, cette tentation de la transgression participe à la définition du sujet dans son rapport à soi, à l'autre, et plus loin à la mort, aux autres et à la loi. Elle résulte de conflits intrapsychiques entre diverses instances qui témoignent

---

10. Bergeret, 1994, p. 70.

11. Castoriadis, 1975, p. 143.

des organisations construites au cours de l'enfance, plus particulièrement autour du désir et de l'infini du désir à propos duquel un interdit doit être posé. C'est « par l'interdit que le sujet désirant est initié à la puissance de son désir... », indique F. Dolto (1984). « Le désir, dont le but initial a été interdit, vise son accomplissement par des moyens nouveaux, des sublimations »<sup>12</sup>.

#### PORTEE ÉDUCATIVE DE LA LOI ET RAPPORT AU SAVOIR DANS UNE INSTITUTION

Le cadre institutionnel est donc globalement une instance de réflexivité, externe aux sujets, qui a pour rôle de limiter les agirs des adolescents tout en leur permettant de se relier aux autres. Rappelons que cette fonction de limitation du désir n'est pas un contrôle sur le sujet mais plutôt un moyen de l'aider à se sortir des déterminations psychiques qui l'aliènent. Dans ce sens, le cadre institutionnel se comprendrait plutôt comme offrant une voie de canalisation des pulsions autorisant identification et sublimation (Beillerot, 1987). C'est à cet endroit que les adultes ont, en quelque sorte, « à se faire aimer » dans l'institution, c'est-à-dire à être des figures support d'un processus de croissance, y compris dans leurs façons de répondre lorsque l'adolescent(e) s'essaie à transgresser les interdits posés par la loi sociale. En autorisant la sublimation, le cadre institutionnel assure à celui-ci ou celle-ci la possibilité d'être affilié(e) à un groupe, à une communauté, de prendre une place différenciée, non réductible à aucune autre. Car la butée de la loi dans toute institution permet à l'adolescent de trouver sa place dans la communauté, et par là même d'interroger le désir des adultes à son endroit.

#### BIBLIOGRAPHIE

- AULAGNIER P. (1981). *Violence de l'interprétation*. Paris : PUF
- BEILLEROT J. (1987). *Savoir et rapport au savoir: Disposition intime et grammaire sociale*. Note de soutenance pour le doctorat d'État. Université Paris X Nanterre.
- BERGERET J. (1994). *La violence fondamentale*. Paris : PUF.
- BLANCHARD-LAVILLE C. (1999). L'approche clinique d'inspiration psychanalytique : enjeux théoriques et méthodologiques. *Revue Française de Pédagogie*, 127 : 9-22.

12. Dolto, 1984, p. 80.

- BLEGER J. (1979). Psychanalyse du cadre psychanalytique. In : R. Kaës et al. *Crise, rupture et dépassement*. Paris : Dunod, pp. 255-275.
- CASTORIADIS C. (1975). *L'institution imaginaire de la société*. Paris : Seuil.
- DOLTO F. (1984). *L'image inconsciente du corps*. Paris : Seuil.
- HANS D. (2008a). Limites, transgression et rapport au savoir à l'adolescence. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 5 : 157-168.
- HANS D. (2008b). Le déni et le défi : deux modalités de rencontre entre l'adolescent et l'adulte In : R. Casanova et A. Vulbeau (Éds.), *Adolescences entre défiance et confiance*, Nancy : Presses universitaires de Nancy, pp. 199-209.
- HATCHUEL F. (2009). *Du rapport au savoir à la fiction de soi : Penser, Vivre et Faire grandir dans un monde incertain. Anthropologie clinique de la transmission*. Note de soutenance pour l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Université Paris Ouest Nanterre La Défense.
- HATCHUEL F. (2010). L'école lieu de passage et de transmission : un regard anthropologique et clinique. *Nouvelle Revue de psychosociologie*, 9 : 105-119.
- KAËS R. (2007). Le deuil des fondateurs dans les institutions : travail de l'originaire et passage de génération. In : *L'institution en héritage. Mythes de fondation, transmissions, transformations*. Paris : Dunod, pp. 45-74.
- KAËS R. (2009). *Les alliances inconscientes*. Paris : Dunod.
- KAËS R. et al. (1988). *L'institution et les institutions*. Paris : Dunod.
- KAËS R., DUEZ B., DIET E., PINEL J.-P. (1996). *Souffrance et psychopathologie des liens institutionnels*. Paris : Dunod.
- PINEL J.-P. (1996). La délaisson pathologique des liens institutionnels dans les institutions de soins et de rééducation. In : R. Kaës et al. *Souffrance et psychopathologie des liens institutionnels*. Paris : Dunod, pp. 51-81.
- PINEL J.-P. (2008). Emprise et pouvoir de la transparence dans les institutions spécialisées. *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 51 : 33-48.
- PUGET J. (2003). Lien et relation d'objet. *Adolescence*, 21 : 179-191.

Danielle Hans  
 Univ. Paris Ouest Nanterre la Défense  
 CREF, EA 1589  
 92001 Nanterre Cedex, France  
 Danielle.Hans@wanadoo.fr